

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du Gard

Extrait du registre des délibérations

du conseil municipal

N°2026_CM_013

Commune de Saint-Gervasy

L'an **deux mille vingt-six, le 16 avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr François PLAZAS, Maire

Date de la convocation : 3 avril 2026

Etaient présents : François PLAZAS, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Marie MARTINEZ, Bertrand CASTANER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Marie-Françoise MARTINEZ, Philippe SOMMER, Virginie GRIOTTO, Félix FENELON, Marie-Louise PEREZ, Nicolas HERNANDEZ, Aurore ZACCAGNINI, Gabriel CHAMPION, Jacqueline ANDREO, Patrice LAPARLIERE, Martine BASTIDE, Laurent MADREPERLA.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Procuration :

Secrétaire : Aurore ZACCAGNINI

Délibération N°2026_CM_013 – Approbation du compte administratif du budget principal 2025

Vu l'article L1612-12 code général des collectivités territoriales.

Le rapporteur expose :

Le compte administratif est la constatation de la réalisation des prévisions budgétaires de l'exécutif local.

Par cette délibération, il s'agit d'approuver le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025, présenté dans le tableau ci-après, par section, en dépense et en recette.

Madame Bernadette FERCAK est élue Présidente de séance, pour faire voter le compte administratif, le Maire se retire et ne prend pas part au vote

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 498 412,47	G	1 631 049,31
	Section d'investissement	B	357 780,65	H	416 541,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	631 479,40
	Report en section d'investissement (001)	D	185 784,45	J	0,00
		+		+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 041 977,57	= G + H + I + J	2 679 070,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 498 412,47	= G + I + K	2 262 528,71
	Section d'investissement	= B + D + F	543 565,10	= H + J + L	416 541,50
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 041 977,57	= G + H + I + J + K + L	2 679 070,21

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte administratif du budget principal 2025 de la commune présenté dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ainsi fait et délibéré à Saint-Gervasy, le 16 avril 2026

La Secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

La présidente

Bernadette FERCAK